

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Indéniablement, la crise sanitaire que traversent nos différents territoires depuis quelques mois ont mis en lumière la fragilité et les enjeux des métiers de l'aide et des soins à domicile. En effet, si les professions médicales et paramédicales ont bénéficié d'une large et nécessaire publicité, d'autres sont les oubliées, alors qu'ils demeurent des rouages essentiels de la chaîne de la cohésion sociale.

Cet avis vise donc à revaloriser les métiers du lien car son caractère indispensable participe à créer de la cohésion sociale avec de forts enjeux relatifs à la reconnaissance de ces métiers, la revalorisation des salaires et des carrières.

Dans les Outre-mer, les enjeux sont sensiblement plus complexes et plus prégnants, car les territoires ultramarins sont confrontés à une situation socio démographique exceptionnelle.

D'une part, on observe un phénomène rapide et d'ampleur de vieillissement de la population, principalement aux Antilles, à La Réunion et en Polynésie.

A titre d'exemple, à l'horizon 2030, les personnes âgées dépendantes devraient doubler, passant de 134 seniors pour 100 jeunes lorsqu'elles étaient de 54 pour 100 jeunes en 2013.

D'autre-part, ils sont tous, parallèlement confrontés à l'exode des jeunes actifs qui accélère le vieillissement de la population et modifie les structures sociales.

Ce constat souligne le nécessaire besoin en personnel formé qui fait des métiers du lien humain un secteur prometteur sur le plan de l'emploi et ce, au regard du chômage de masse dans nos territoires.

C'est bel et bien tout un secteur qu'il faut développer mais au préalable, ces Collectivités doivent relever les défis :

- de la formation, car les centres de formation aux métiers de services à la personne sont trop peu nombreux et par ailleurs ils souffrent de difficultés à s'adapter aux secteurs émergents dans les outre-mer ;

- de la sécurisation des structures associatives et entrepreneuriales leur permettant d'être compétitives face à la concurrence de l'économie informelle; et à leur difficulté à mobiliser les outils réglementaires, car quelque fois pernicieux, car pensés hors d'une politique d'envergure

- de la mobilité et des conditions de travail des personnels au regard de la configuration démographique de ces territoires vieillissants ;

- du manque d'infrastructures médico-sociales dans nos territoires.

Plus que jamais, la valorisation des métiers de l'accompagnement est un impératif, à la fois pour relever le défi majeur de l'emploi de nos jeunes, mais également pour restaurer la cohésion sociale en délitement dans notre pays.

Le groupe de l'Outre-mer a voté cet avis.